

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

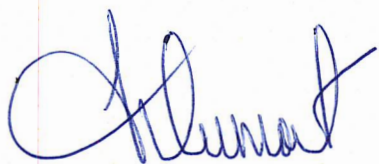
Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2026

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

- . Lundi 19 janvier à 20h00
- . Lundi 2 février à 20h00
- . Lundi 9 mars à 20h00
- . Lundi 13 avril à 20h00
- . Lundi 4 mai à 20h00
- . Lundi 1^{er} juin à 20h00
- . Lundi 13 juillet à 20h00
- . Lundi 10 août à 20h00
- . Lundi 14 septembre à 20h00
- . Lundi 5 octobre à 20h00
- . Lundi 2 novembre à 20h00
- . Lundi 7 décembre à 20h00

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 13^e jour de novembre 2025.

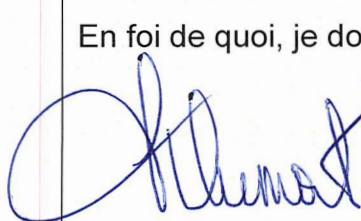


Isabelle Dumont
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 13^e jour de novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de novembre 2025.



Isabelle Dumont,
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1